



Solidaires
Union syndicale

GHT c'est non !

Paris le 23/05/2016

Les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) seront imposés par les Agence Régionales d'Hospitalisation dès Juillet 2016. C'est une nouvelle pierre posée sur l'édifice de la rigueur budgétaire imposée au système de santé public et à sa privatisation.

L'appartenance à un GHT sera obligatoire dès le mois de juillet prochain pour tout établissement de la Fonction Publique Hospitalière.

Pas question d'y couper et les établissements qui traîneraient des pieds se les verront imposé par les ARS.

Ce sont des fusions qui n'en portent pas le nom, ni ne bénéficient des droits affectés à celles-ci.

Quelles en seront les conséquences :

Mobilité imposée aux salariés

Au sein d'un GHT les personnels seront mobiles d'un établissement à l'autre. Pas selon leur désir, mais en fonction de la décision autoritaire de « l'établissement support », celui qui aura la prééminence dans le GHT.

Quand on sait que dans un même GHT les établissements pourront être distants de plus d'une centaine de kilomètres, les conséquences pour les personnels «relocalisés» seront humainement catastrophiques.

Suppression de postes

Comme d'habitude cette «mutualisation» a pour objectif une économie de moyens dans un système déjà bout de souffle avec des personnels pressurés au maximum.

L'essentiel des budgets hospitaliers portant sur les frais en personnels, ils en feront les frais en premier.

Mise à mort des droits sociaux

Ce sera l'occasion du niveling par le bas des droits des personnels notamment en ce qui concerne notamment les 35h. Ce sera «mécanique», les droits des personnels des différents hôpitaux s'aligneront sur celui de l'établissement du GHT qui en a le moins.

Et même si au sein d'un GHT la résistance s'organise, à l'usure tous les GHT seront «harmonisés».

Idem pour le droit syndical, en passant d'établissements autour de mille agent-es à des structures qui en compteront plusieurs milliers, le droit n'étant pas proportionnel, ce seront des postes de représentant-es (CTE, CHSCT, CAP) qui gicleront.

Mutualisation et externalisation des fonctions « support »

Comprenez, laboratoires, espaces verts, informatiques, cuisines, stérilisation, blanchisseries, ...

Là encore, il faudra faire plus avec moins de moyen, au mieux, car ce sera aussi l'occasion de créer des structures interhôpitalières avec des personnels de droit privé et la transformation de postes de titulaires en CDI voire de CDD ou purement d'externaliser des activités au privé.

Un service rendu moindre du fait de l'éloignement des services, éloignement physique mais aussi humain.



Modification de l'activité de soins

Les GHT seront l'occasion de concentration de spécialités médicales au bon vouloir de l'établissement support. Les conséquences pour les patients en seront de devoir être déplacés d'un site à l'autre selon que tel ou tel « organe » devra être traité.

En psychiatrie...

Dans le cas particulier des établissements de psychiatrie ce sera l'occasion de la mise à mort de la politique de secteur. Déjà, l'objectif de la loi de santé est de faire passer la taille des secteurs de 70000 habitants à l'origine à des territoires de 240000 habitants ! La moitié de Centre médicaux Psychologiques ont sauté dans le projet de la Communauté Hospitalière de Territoire Parisienne. Les budgets alloués à la psychiatrie seront aspirés par les activités Médecine Chirurgie Obstétrique (c'est le cas déjà sur l'ARS Bretagne).

Pour toutes ces raisons (il y en a d'autres) les GHT on n'en veut pas.

C'est une organisation démocratique des besoins de soins que nous revendiquons. Ces besoins doivent être déterminés au niveau des bassins de population entre les élus-es, les professionnel-les, les représentant-es d'usager-es et les Caisses d'assurance maladie. Nous devons revenir à une logique d'organisation des soins et non d'offre de soins comme c'est le cas aujourd'hui.

Une mobilisation d'ampleur de tous les personnels avec les usagers est nécessaire. Tout le monde fera les frais de cette régression, les personnels déjà à bout, mais aussi les patient-es qui verront leurs conditions de soins et de prise en charge dégradées et les structures de soins s'éloigner de leur lieu de vie.

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle toutes ses équipes:

- à s'engager dans la construction de ce mouvement, en suscitant des intersyndicales les plus larges en y associant les personnels non syndiqués, par le biais d'assemblées générales,
- à inviter toute les associations d'usagers, les partis politiques à se joindre à ce mouvement par l'organisation de débats publics.

Nous ne pouvons pas laisser impunément et sans réagir détruire notre système de santé et aggraver encore les conditions de travail et de soin dans les Hôpitaux publics et associatifs.



En Île de France rassemblement (animé!) le 31 mai de 11h à 15h devant le ministère de la santé.

Ce sera l'occasion de débats, prises de parole, interventions diverses....